

**Objet de la consultation :**

Le marché de Noël va de nouveau s'installer au parc Rosny.

Les élus souhaitent organiser un week-end festif pour Noël à proximité du marché de Noël avec des foodtrucks.

**Heures et dates d'installation et d'exploitation :**

Le service se fera du vendredi 16 au dimanche 18 décembre :

- Vendredi 16/12 de 18h30-22h
- Samedi 17/12 de 11h30-22h
- Dimanche 18/12 de 11h30-18h30

Le site sera surveillé par des vigiles les nuits.

**Précisions techniques :**

Les restaurateurs devront prévoir des poubelles en quantité suffisante aux abords de leur emplacement.

L'électricité sera fournie, les Food-trucks seront alimentés en monophasé 220 V 16A.

**Documents à fournir obligatoirement dans le dossier de candidature :**

Photos et descriptif des produits proposés à la vente.

Menu avec les tarifs, précisions sur les moyens de paiement

Photos du Food-Truck.

Dimensions du Food-Truck, qui ne doit pas dépasser 6 mètres linéaires

Document attestant que le Food-Truck répond aux normes en vigueur (attestation DDPP, sauf si végétarien)

La copie du certificat en hygiène et sécurité

**Pièces à fournir par les quatre candidats qui seront retenus :**

Un Kbis de moins de trois mois

Une attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle

Une photocopie R/V de la carte nationale d'identité

Il est rappelé que l'occupation du domaine public ne peut être que temporaire et que l'autorisation concerne uniquement la date et les horaires indiqués ci-dessus.

**Redevance au titre de cette occupation :**

L'autorisation est consentie moyennant le versement préalable d'une redevance de 150 €, payée Le paiement de la redevance devra se faire par chèque, à l'ordre du Trésor Public (encaissé courant janvier), ou par virement bancaire via le RIB joint au présent dossier.

Ce tarif comprend :

- Le droit de place pour la période définie ;
- La consommation électrique ;
- Une campagne de communication dans le cadre du programme d'animations de Noël

**Critères de jugement des offres :**

- Diversité et qualité des produits proposés (provenance de la matière première, fait maison,...) : 40%
- Démarche éco-responsable : 20 %
- Esthétique des installations : 20 %
- Tarifs proposés : 20 %

Les Food-trucks seront retenus en fonction du classement final.

**Dépôt des dossiers :**

Date limite de réception des dossiers au plus tard le jeudi 10 novembre 2022, 15h00, à l'adresse mail suivante : [e.dufau@hossegor.fr](mailto:e.dufau@hossegor.fr)